

DEMANDE D'UN ARRÊTÉ DE CIRCULATION OU TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A transmettre dans un délai minimum de dix jours avant la date de début de l'occupation projetée

DEMANDEUR : (Une demande par entreprise ou particulier)

Mme/M./Entreprise : _____ N°SIRET : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____ adresse mail : _____

Nouvelle adresse en cas de déménagement :

BÉNÉFICIAIRE :

Mme/M./Entreprise _____ N°SIRET Entreprise : _____

Date de naissance : _____ adresse mail : _____

Adresse : _____ Téléphone(s) _____

ADRESSE PRECISE DES TRAVAUX OU DE L'INTERVENTION :

N° de voirie : _____ Nom de la voie : _____

DURÉE TOTALE DES TRAVAUX :

Du _____ au _____ inclus

De _____ à _____ heures

CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX :

1-1 TRANCHEE	<input type="checkbox"/> Pose de conduite <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Télécom	<input type="checkbox"/> Branchements <input type="checkbox"/> Assainissement eaux usées <input type="checkbox"/> Assainissement eaux pluviales <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Perpendiculaire <input type="checkbox"/> Longitudinal	<input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Gaz
	<input type="checkbox"/> Sous chaussée	<input type="checkbox"/> Sous accotement	<input type="checkbox"/> Sous Trottoir	<input type="checkbox"/> Sous espaces verts
1-2 AMENAGEMENT	<input type="checkbox"/> Voirie	<input type="checkbox"/> Création d'accès		
1-3 OCCUPATION	<input type="checkbox"/> Emménagement <input type="checkbox"/> Déménagement <input type="checkbox"/> Livraison <input type="checkbox"/> Abattage <input type="checkbox"/> Elagage	<input type="checkbox"/> Camion / véhicule <input type="checkbox"/> Monte-charges <input type="checkbox"/> Remorque <input type="checkbox"/> Camion-grue <input type="checkbox"/> Camion-benne <input type="checkbox"/> Camion-nacelle <input type="checkbox"/> Camion-toupie <input type="checkbox"/> Dépôt divers (matériaux, plateaux, tables...)	<input type="checkbox"/> Pont roulant <input type="checkbox"/> Nacelle <input type="checkbox"/> Echafaudage m ² _____ <input type="checkbox"/> Palissade m ² _____ <input type="checkbox"/> Benne à gravats m ² _____	<input type="checkbox"/> Cabane de chantier / bungalow / bulle de vente m ² _____ <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> Trottoir
1-4 PLANTATION	<input type="checkbox"/> Végétaux	<input type="checkbox"/> Poteaux / Floquettes	<input type="checkbox"/> Enseignes	<input type="checkbox"/> Clôtures

Nature des travaux _____

2-1 STATIONNEMENT	Supprimé <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Notifications stationnement et circulation : Nombre de véhicule(s) : Nombre d'emplacement(s) (5 m x 2.50 m) :		
2-2 CIRCULATION	<input type="checkbox"/> Chaussée rétrécie (Joindre plan)	<input type="checkbox"/> Alternat par feux <input type="checkbox"/> Alternat manuel <input type="checkbox"/> Alternat par panneaux (B15) avec sens prioritaire	<input type="checkbox"/> Route barrée <input type="checkbox"/> Piste cyclable	<input type="checkbox"/> Piétons interdits

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

Article 1 : Le demandeur est tenu de respecter le Décret du 8 janvier 1965 modifié par le Décret du 6 mai 1995 et ses textes d'application (T.B.T.P.) notamment en matière de sécurité des tiers et de signalisation aux abords du chantier.

Article 2 : Le demandeur est tenu pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés par son chantier, notamment en matière de sécurité des tiers et des dépôts de matériaux sur le domaine public ou bien des matériaux déversés dans les regards des canalisations du réseau pluvial ou des eaux usées.

Article 3 : En cas d'infraction ou de sinistre, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée, et la commune se réserve le droit de mettre en demeure le demandeur afin de remettre en état les lieux, à la charge de ce dernier.

Article 4 : La signalisation, la protection du chantier et des tiers restent à l'entière charge du demandeur.

La pose de panneaux pour réservation des stationnements sera effectuée par la police municipale ou le service signalisation. *La pose des panneaux selon la réglementation en vigueur s'effectuera 48 heures à l'avance sur de la zone payante et 7 jours à l'avance sur de la zone gratuite.*

La police municipale pourra demander une signalisation spéciale.

Le matériel de signalisation devra être en bon état, propre et réfléchissant.

Article 5 : Le demandeur devra assurer la circulation piétonnière sur les trottoirs en toute sécurité, ainsi que la circulation et le stationnement automobile. Le demandeur devra assurer une signalisation du chantier de nuit.

Article 6 : Le dépôt de matériaux est interdit sur le domaine public. Les déchets du chantier devront être évacués au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ne seront en aucun cas entreposés sur le domaine public sauf si une autorisation a été délivrée.

Article 7 : Le délai des travaux devra être respecté et le demandeur devra assurer la propreté du domaine public.

Article 8 : Les travaux ne pourront commencer sans avoir obtenu un arrêté d'occupation du domaine public.

Article 9 : L'occupation du domaine public est délivrée à titre précaire et révocable. Le non respect des articles ci-dessus entraînera l'arrêt immédiat de l'autorisation d'occupation du domaine public.

TRANSMISSION DE L'ARRÊTÉ :

soit tenu à ma disposition à la police municipale (de 9h à 11h30 ou de 13h30 à 17h) du lundi au vendredi

me soit envoyé par courrier postal

me soit envoyé par adresse e-mail :

Toute occupation du domaine public est soumise à redevance consultable sur le site de la ville

Etablissement de la facture au nom de : _____

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions particulières mentionnées ci-dessus.

Fait à : _____ le :

Nom – prénom et signature du demandeur :

POLICE MUNICIPALE

22 avenue des Sources - 74500 EVIAN LES BAINS Cedex

Tél : 04.50.83.10.71 - arretes@ville-evian.fr